

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2022-400**

**Agriculture**

Site de la ferme des Millets à Ouches

Convention d'accueil et de fonctionnement  
du dispositif de test en agriculture  
avec l'association Etamine, de la terre  
à l'assiette, la couveuse régionale  
AURA START'Ter, et  
Julien DOUAR & Anaïs LORENTE

Certifié exécutoire	12 DEC. 2022
Reçu en préfecture	06 DEC. 2022
Publié	12 DEC. 2022

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Agriculture » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver les conventions de « coopération » sans engagement financier, en numéraire et en nature, de la communauté d'agglomération ;

Vu la Décision du Président du 25 octobre 2021 approuvant la convention d'accueil et de fonctionnement entre Roannais Agglomération, l'association Etamine, la couveuse régionale AURA START'Ter, l'ADDEAR et Julien DOUAR & Anaïs LORENTE ;

Vu les courriers de l'ADDEAR du 30 juin 2022, de START'Ter du 19 juillet 2022, d'Etamine du 24 août 2022 et de Julien DOUAR et Anaïs LORENTE du 25 août 2022 pour résilier la convention ;

Considérant que Roannais Agglomération est propriétaire de la ferme des Millets à Ouches, comprenant des bâtiments, des terrains et du matériel agricole ;

Considérant que l'objectif de l'espace test est de permettre aux testeurs de se tester en production de maraichage et élevage de poules pondeuses en agriculture biologique ;

Considérant qu'une convention d'accueil et de fonctionnement de l'espace test sur le site de la ferme des Millets à Ouches, pour formaliser les engagements des parties, a été signée le 2 novembre 2021 entre Roannais Agglomération, l'association Etamine, la couveuse régionale AURA START'Ter, l'ADDEAR et Julien DOUAR & Anaïs LORENTE ;

Considérant que l'ADDEAR a, par courrier du 30 juin 2022, fait connaître sa décision de ne plus participer au dispositif test ;

Considérant qu'une nouvelle convention d'accueil et de fonctionnement de l'espace test, sur le site de la ferme des Millets à Ouches, est nécessaire pour formaliser les relations avec les nouveaux partenaires ;

**DECIDE**

- De résilier la convention d'accueil et de fonctionnement du dispositif de test en agriculture entre Roannais Agglomération, l'ADDEAR, l'association Etamine, la couveuse régionale AURA START'Ter et Julien DOUAR & Anaïs LORENTE ;
- D'approuver la convention d'accueil et de fonctionnement du dispositif de test en agriculture entre Roannais Agglomération, l'association Etamine, la couveuse régionale AURA START'Ter, et Julien DOUAR & Anaïs LORENTE ;
- De dire que la convention prendra effet à compter du 15 décembre 2022 jusqu'au 30 septembre 2024 au plus tard ;
- D'autoriser Guy LAFAY, Vice-Président délégué à l'agriculture, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette décision.

*Par délégation du Conseil communautaire,*



Le Président,  
**Yves Nicolin,**  
Maire de Roanne